

# SOCIOLOGIE DU DÉSACCORD ACADÉMIQUE EN DOCTRINE

---

## RÉFLEXIONS SUR LA POSSIBILITÉ DE TRANSPOSITION D'UN MODÈLE D'ANALYSE PROCHE

Sacha RAOULT\*

*Maître de conférences HDR, Aix Marseille Université, LDPSC (Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles) ; LAMES (Laboratoire européen de sociologie)*

**Abstract :** *This paper details a research program I am currently developing to evaluate the importance of prior beliefs and of other heteronomous interests in the production of quantitative public policy research. The program is based on a triangular model detailing the different types of relations that might exist between a) a researcher's process, b) a researcher's results and c) a researcher's social position. I give examples of how this model applies to various public policy questions. I then turn to the apparently unrelated problem of "reasonable disagreement" in legal doctrine. Despite the apparent distance, there are strong structural parallels between the problem of prior beliefs in quantitative public policy research and the problem of reasonable disagreement in legal doctrine, parallels that make it possible to transpose the triangular model discussed above. I discuss the advantages and limits of such a transposition.*

### INTRODUCTION

Aux États-Unis, comme en France, les débats sur les politiques publiques sont régulièrement informés par la recherche académique, que celle-soit conduite dans des institutions elles-mêmes publiques (universités, instituts de recherche) ou dans *think-tanks*. Cette participation des académiques aux débats publics a sans doute considérablement été affectée, à partir des années 1970 par l'ouverture des colonnes des grands quotidiens (*New York Times*, *Washington Post* etc.) aux éditorialistes extérieurs (Les « *Op-eds* »). Ainsi, on peut voir, autour de questions « chaudes » comme l'efficacité de la peine de mort, le contrôle des armes à feu, ou le salaire minimum, des professeurs et des chercheurs qui prennent part à la grande « *culture war* », au même titre que les hommes politiques, les journalistes, les lobbies ou les blogueurs, les travaux de ces chercheurs étant par la suite cités dans des commissions ou par des tribunaux<sup>1</sup>. Cette activité se superpose ainsi avec l'activité doctrinale, également une activité académique

---

\* Les résultats discutés dans cet article sont issus de recherches en cours.

<sup>1</sup> S. Raoult, « Des méthodes et des hommes. La production sociale du savoir sur l'efficacité de la peine de mort », *Déviante et Société*, 39 (1), 2015, 99-121.

dont une partie substantielle (notamment le *de lege feranda*) consiste à apporter une opinion experte à un débat auxquels participent également des profanes.

La sociologie des sciences humaines et sociales montrent dans quelle mesure les controverses académiques diffèrent de diverses manières des autres formes controversées<sup>2</sup>. D'abord, elles se trouvent en temps normal dans des lieux spécifiques, des espaces relativement limités (revues à comité de lectures, éditoriaux, rapports ou audition par des commissions publiques) où ne participent que ceux qui ont « payé les droit d'entrée » par leurs travaux et/ou leur attache institutionnelles, et ne débordent de ces lieux, mobilisant d'autres acteurs, qu'exceptionnellement. Ensuite, ces controverses suivent des codes et des règles reconnaissables : ceux du milieu universitaire, d'une discipline, d'une école de pensée, parfois elles suivent des règles plus ou moins générales liés à la méthodologie spécifique utilisée.

D'une façon plus générale, la pensée critique s'est longtemps intéressée aux deux côtés de la relation entre les académiques et les pouvoirs publics : le rôle que le milieu académique joue dans la discussion et l'élaboration des politiques publiques d'une part ; rôle que les gouvernements et les intérêts publics jouent dans la formation du milieu universitaire d'autre part. De Kant (1798) aux recherches sur les relations savoir/pouvoir à partir de l'héritage de Michel Foucault, cette relation bilatérale a été étudié sous plusieurs angles et a été au centre de la préoccupation de plusieurs de théoriciens français critiques tels que Louis Althusser (1971) qui s'interroge sur les affinités entres diverses institutions publiques et privées dont la fonction est la production de l'idéologie (notamment les écoles et les journaux) ou encore Pierre Bourdieu, qui cherche, au contraire, ce qui fait la spécificité du « champ scientifique » par rapport aux autres champs (1974). Dans un contexte états-unien, le best-seller de Steven Jay Gould sur « La mal-mesure de l'Homme » (1981) critique le rôle qu'a joué la science « respectable » dans la perpétuation du racisme envers les Noirs au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. La publication de ce livre est généralement analysée comme un moment clé dans les rapports entre science et société dans le monde anglo-saxon<sup>3</sup> – et il correspond au tournant que Latour analyse rétrospectivement comme l'arrêt de mort de la « critique progressistes des sciences »<sup>4</sup>, la critique des sciences devenant aux États-Unis progressivement le fait des conservateurs (exemplifié par le climato-scepticisme), bien qu'utilisant « essentiellement les mêmes méthodes » que la critique progressiste des années 1970.

---

<sup>2</sup> Y. Gingras, *Controverses : Accords et désaccords en sciences humaines et sociales*, CNRS, 2014.

<sup>3</sup> M. L. Perez Sheldon, *The Public Life of Scientific Orthodoxy: Stephen Jay Gould, Evolutionary Biology and American Creationism, 1965-2002*, Diss. 2014.

<sup>4</sup> B. Latour, « Why has critique run out of steam ? From matters of fact to matters of concern », *Critical inquiry*, 30.2, 2004, 225-248.

Dans cet article, j'aimerais exposer la méthode que j'ai suivie depuis 2012 pour analyser les désaccords en *public policy* (I) et ouvrir une discussion sur la façon dont cette méthode pourrait être appliquée à l'analyse du désaccord en doctrine (II), domaine qui me semble somme toute assez proche sur de nombreux éléments.

## I. L'analyse du désaccord en *public policy*

La contribution aux débats public est institutionnalisée aux États-Unis dans des départements de *public policy*, une discipline proche de l'économie qui manipule des données administratives à l'aide d'outils telles les régressions logistiques, de suivi de cohortes ou d'analyses de différences dans les différences. Autour de ce noyau gravite d'autres disciplines (principalement l'économie, la psychologie, la médecine et les *social science*) qui adoptent le même langage et se retrouve dans les mêmes revues. C'est l'activité de ces réseaux de chercheurs que j'ai voulu étudier.

Je suis parti d'une énigme. Dans les universités américaines, les académiques qui défendent (par leurs publications) des thèses conservatrices ou radicales en matière de peine de mort ont des carrières significativement moins prestigieuses que ceux qui défendent des positions modérément progressistes. Pourquoi ? Leurs travaux sont-ils de moins bonne qualité et si oui, quel est le lien entre cette qualité et leurs implications politiques ? Sont-ils sanctionnés par leurs pairs pour être sortis du *mainstream* ou avoir défendu l'indéfendable ? S'auto-sélectionnent-ils pour éviter *la Ivy League* dans laquelle ils ne se sentiraient pas à l'aise ? Retrouve-t-on ce lien carrière-conclusion dans d'autres questions indépendantes ?

J'expose ce problème en A, puis je montre la façon dont je tente de le résoudre en B.

### A. *Peine de mort et profil de chercheur*

Les recherches anglophones sur l'efficacité de la peine de mort à réduire les homicides donnent lieu depuis les années 1970 à des résultats discordants<sup>5</sup>.

#### 1. *La discipline*

Ces discordances sont depuis une dizaine d'années régulièrement analysées par certains des acteurs comme résultant d'une « guerre de disciplines », d'une opposition entre, d'une part, les économistes (majoritairement favorables

---

<sup>5</sup> B. Yang, et D. Lester, « The deterrent effect of executions : A meta-analysis thirty years after Ehrlich », *Journal of Criminal Justice* 36, 5, 2008, 453-460.

à la peine de mort) et d'autre part les sociologues et criminologues (majoritairement défavorables à la peine de mort).

La conscience de cette opposition se retrouve régulièrement à la lecture de cette littérature. Par exemple, deux sociologues ont publié une réflexion critique sur les recherches sur la peine de mort, au sujet desquelles ils opposent les « réalités sociologiques » aux « illusions économétriques »<sup>6</sup>. Leur idée est que l'approche de la question de la peine de mort par les économistes dénote d'un manque de sérieux dans la façon dont il faut traiter des données « fragiles ». On trouve du côté des économistes participant à cette recherche la conscience de la même opposition. Lorsque Paul Rubin, économiste à Emory University, témoigne devant une commission parlementaire sur la peine de mort, il déclare que :

« pour un économiste, [l'efficacité de la peine de mort] n'est pas surprenante : nous nous attendons à ce que les criminels ainsi que les criminels potentiels répondent à la menace d'une sanction, et la peine de mort est la sanction la plus sévère parmi celles que nous pratiquons »<sup>7</sup>.

La lecture des oppositions sur l'efficacité de la peine de mort comme résultant d'une guerre de discipline est si partagée qu'en 2008, lorsque Bijou Yang (économiste à Drexel University) et David Lester (psychologue à Richard Stockton College) proposent au *Journal of Criminal Justice* une méta-analyse sur l'efficacité de la peine de mort, un lecteur anonyme leur demande de calculer si les études publiées par les économistes sont plus favorables à cette peine que les études publiées par les sociologues (on apprend l'existence de cet échange par l'intermédiaire d'une note de bas de page dans la version finale de l'article). Yang et Lester refusent d'entreprendre une telle mesure, arguant que les équipes sont souvent pluridisciplinaires (ils ont dans les faits généralisé leur propre cas, car je n'ai pas trouvé dans leur banque de données d'autre équipe pluridisciplinaire que la leur. La pluridisciplinarité de leur équipe est d'autant plus originale que Bijou Yang et David Lester sont mariés). Au lieu de calculer ce que leur demande le lecteur anonyme, Yang et Lester proposent de s'intéresser à la discipline des revues où sont publiés les travaux. Ils trouvent alors que les revues d'économie publient en moyenne des résultats plus favorables à la peine de mort que les autres revues, mais la différence n'est pas statistiquement significative<sup>8</sup>. Néanmoins, un examen de leurs données montre que des économistes publient régulièrement dans des revues de criminologie ou de droit, notamment

---

<sup>6</sup> T. Goertzel, « Capital Punishment and Homicide Sociological Realities and Econometric Illusions », *Skeptical Inquirer*, 28.4, 2004, 23-27 ; T. Goertzel et B. Goertzel. « Capital punishment and homicide rates : Sociological realities and econometric distortions », *Critical Sociology* 34.2, 2008, 239-254.

<sup>7</sup> Déposition du professeur Paul Rubin devant le Senate Judiciary Committee du 1<sup>er</sup> février 2006.

<sup>8</sup> Yang et Lester, *op. cit.*, p. 468.

les revues telles que *Journal of Quantitative Criminology* ou *Journal of Legal Studies*. L'inverse n'étant pas vrai (les sociologues ne publient jamais dans des revues d'économétrie), la discipline de la revue n'est pas une bonne approximation de la profession de l'auteur et a tendance à gommer la différence disciplinaire.

Il faut attendre 2013 pour qu'une équipe de sociologues (suisse) intègre pour la première fois la variable « disciplines d'appartenance de l'auteur » dans une méta-analyse concernant une centaine de travaux sur l'efficacité de la peine de mort<sup>9</sup>. La conclusion de cette équipe est sans appel : la discipline et le seul élément qui permette de prédire, toutes choses égales par ailleurs, le résultat d'une étude.

## 2. *Le prestige académique*

Le fait que l'opposition entre sociologues et économistes comme explication des résultats divergents soient revendiquées par certains des acteurs ne doit cependant pas masquer deux raisons de se méfier de ce niveau d'analyse. La discipline est souvent le premier niveau d'organisation académique, dissimulant des niveaux d'organisation subséquents.

Le premier travail empirique moderne favorable à la peine de mort est un article d'Isaac Ehrlich publié en 1975 dans une grande revue généraliste. Ehrlich attaque alors ce qui est considéré par les acteurs comme le consensus sociologique de « l'effet zéro », qui résulte, entre autre, de l'analyse classique de Thorsten Sellin<sup>10</sup>. À partir du travail d'Ehrlich, cinq autres équipes ont produits des résultats de recherche très favorables (bien que toujours moins qu'Ehrlich) à la peine de mort<sup>11</sup> : Zhiqiang Liu (élève d'Ehrlich comme lui économistes à la State University of New York at Buffalo), Dale O. Cloninger et Roberto Marchesini (tous deux économistes à University of Houston-Clear Lake), Joanna Shepherd, Paul Rubin et Hashem Dezhbakhsh (tous trois professeurs de *law and economics* à Emory University), Stephen Layson (économiste à University of North Carolina) et James Yunker (économiste à Western Illinois University).

Il est donc évident que l'assaut du consensus sociologique a été le fait d'économistes. Mais il n'a pas été le fait de « l'économie » en tant que discipline unifiée. La preuve en est que les critiques les plus importantes des travaux de ces cinq équipes sont également venues d'économistes. Trois en particulier ont une place importante dans les débats : John Taylor, Edward Leamer et John Donohue.

<sup>9</sup> B. Gerritzen et G. Kirchgässner, *Facts or Ideology : What Determines the Results of Econometric Estimates of the Deterrence Effect of Death Penalty ? A Meta-Analysis*, Social Sciences Research Network, 2013.

<sup>10</sup> T. Sellin, *The death penalty*, Philadelphia : American Law Institute, 1959.

<sup>11</sup> S. Raoult, *op. cit.*, p. 111.

John Taylor est professeur d'économie à Stanford. Il a à peu près le même âge d'Isaac Ehrlich (Taylor obtient son PhD à Stanford en 1973 et alors qu'Ehrlich l'avait obtenu à Columbia en 1970). Quelques années après la publication des premières études favorables à la peine de mort, Taylor co-écrit avec un jeune étudiant nommé Peter Passell une réponse intitulée « L'effet dissuasif de la peine de mort : un autre point de vue » dans l'*American Economic Review*. Il s'agit de la même revue, généraliste et prestigieuse, où Ehrlich avait publié son premier papier<sup>12</sup>. Le contexte est important, car la Cour suprême des États-Unis venait alors toute juste (en 1976) de lever le moratoire qu'elle avait imposé sur la peine capitale en 1972. Voilà comment Passell et Taylor présentent leur travail :

« La découverte (d'Ehrlich), en conflit apparent avec les études précédentes sur le sujet.... est la première à utiliser des techniques d'estimation économétriques et... sa publication intervient au moment où le législateur et les tribunaux états-uniens et canadiens repensent leur politique sur la peine de mort. D'où l'importance de réexaminer (ces) résultats. Un tel réexamen suggère que le modèle et les données utilisées par Ehrlich ne permettent aucune inférence au sujet de l'efficacité de la peine de mort. Les données indiquent que les paramètres du modèle d'Ehrlich sont extrêmement sensibles aux choix des variables explicatives incluses et à la forme fonctionnelle du modèle ; en utilisant une structure alternative tout aussi plausible, le model d'Ehrlich ne génère plus d'effet dissuasif des exécutions »<sup>13</sup>.

Le ton monte avec Edward Leamer, professeur d'économie et de statistique à *University of California Los Angeles* (UCLA). Leamer est un académique de la même génération que John Taylor, il a obtenu sa licence à Princeton en 1966 et sa thèse à University of Michigan, une des grandes universités de recherche publique, en 1970. Les deux diplômes ont été obtenus en mathématiques, et il dirige aujourd'hui le centre *Anderson Forecast* de UCLA, un centre dont le but est d'offrir au public des prédictions économiques trimestrielles sur les États-Unis en général et la Californie en particulier. En 1983, Leamer généralisa le problème évoqué par John Taylor en publiant un article titré au vitriol « *Let's keep the con out of econometrics* » (1983, on peut proposer la traduction « Pour en finir avec l'escro-nométrie »). Dans cet article, Leamer accuse des économistes tels qu'Isaac Ehrlich de manipulation des données (*data mining*). Leamer réutilise les données disponibles sur les exécutions et les homicides aux États-Unis comme illustration d'un problème plus général : les phénomènes rares et dont, conséquemment, les variations sont proportionnellement très brutales,

---

<sup>12</sup> P. Passell and J. B. Taylor, « The deterrent effect of capital punishment: Another view », *The American Economic Review* 67.3, 1977, 445-451.

<sup>13</sup> *Id.* p. 445.

peuvent donner lieu lorsqu'on s'en sert pour nourrir une analyse quantitative sophistiquée à des paramétrages très divers, et chaque paramétrage peut permettre de publier à toute sorte de résultats. Leamer montre comment on peut, au sujet des exécutions et des homicides, spécifier les paramètres d'une régression logistique afin de produire des corrélations statistiquement significatives favorables ou défavorables à la peine de mort, et conclue qu'il faut recourir à des « analyses de sensibilité » (*sensitivity analysis* ou *extreme bound analysis*), c'est-à-dire que lorsqu'un modèle permet de faire dire un certain nombre de choses à des données, il faut mesurer à quel point ce que l'on a fait dire est « sensible » aux spécifications plus ou moins arbitraire du modèle.

Leamer co-développe sa réponse avec le jeune Walter McManus. Cet étudiant en économie publia de son côté un article théorique qu'il a d'abord présenté dans un atelier de recherche de UCLA (le *Mathematical Economics and Econometrics Workshop*). McManus transforme la remarque méthodologique de Leamer en incursion dans la sociologie des sciences, insistant sur « l'importance des *a priori* du chercheur en matière de peine capitale » :

« Comme la recherche sur l'efficacité des peines à réduire le taux d'homicide doit être conduite dans un contexte non-expérimental, il y a une grande incertitude sur le modèle empirique "correct" et chaque chercheur essaie en général une douzaine, peut-être des centaines, de spécifications avant d'en choisir une ou deux à rapporter. Généralement, et c'est compréhensible, les spécifications qui sont choisies pour la publication sont celles qui défendent au mieux l'hypothèse antérieure du chercheur »<sup>14</sup>.

Dans les années 2000 un schéma tout à fait semblable va se reproduire, opposant à nouveau économistes à économistes. John Donohue est professeur en *Law and Economics* et répond dans une série d'articles aux recherches favorables les plus récentes sur la peine de mort, des articles émanent également de départements de *Law and Economics*. Avec Justin Wolfers, professeur d'économie à University of Michigan, il publie en 2005 un article de 125 pages contre ceux qui « usent et abusent des données empiriques dans le débat sur la peine de mort » – cette fois dans une revue de droit, la *Stanford Law Review* (Paul Rubin, un des économistes qu'il attaque, lui reprochera d'ailleurs d'avoir choisi ce support<sup>15</sup>). Le travail prolonge les arguments de Taylor, Leamer et McManus. Donohue y analyse la « sensibilité » à de nouvelles spécifications des études les plus récentes (notamment ceux produits par le département de *Law and Economics* de *Emory University*) et montre sous quelles spécifications les résultats favorables à la peine de mort trouvés dans ces études tombent.

<sup>14</sup> W. S. McManus, « Estimates of the deterrent effect of capital punishment: The importance of the researcher's prior beliefs », *Journal of Political Economy* 93.2, 1985, 417-425.

<sup>15</sup> V. *supra* note 7.

### 3. Analyse systématique

Les trois illustrations que j'ai développées ne sont pas des cas isolés. Une analyse systématique des CV des auteurs ayant publié au moins deux études sur la peine de mort de 1970 à 2008 a montré que l'appartenance à un département d'économie, de finance ou de *law and economics* n'était que le premier niveau de division<sup>16</sup>. Le schéma 1 résume les trois conditions pour parvenir à une équipe systématiquement favorable à la peine de mort : la discipline, le lieu d'exercice et le rang de l'université d'exercice selon le *Times of Higher Education* 2014 (THE).

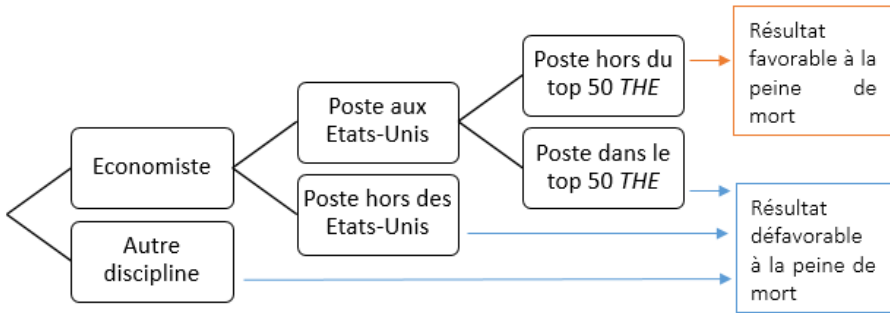


Schéma 1. Éléments de CV prédisant le résultat d'une étude quantitative sur la peine de mort parmi les auteurs de 64 études<sup>17</sup>.

### B. Pourquoi les profils de chercheurs sont-ils associés à des résultats de recherche ?

L'objectif que je me fixe n'est pas de savoir à tout prix quelle est la bonne explication du problème, mais au moins de lister les explications possibles et d'éliminer celles qui ne sont pas compatibles avec les données.

#### 1. Modèle

À cette fin j'ai mis en place un modèle des liens qui peuvent exister entre les résultats de recherche d'une part et la carrière des académiques d'autre part (v. schéma 2). Le modèle est triangulaire. Il implique six relations possibles entre les trois sommets. Ces 6 relations peuvent donner cinq explications de la relation trouvée entre carrière et résultats (v. schéma des explications 1 à 5).

<sup>16</sup> S. Raoult, *op. cit.*

<sup>17</sup> Source des données : S. Raoult ; *op. cit.*



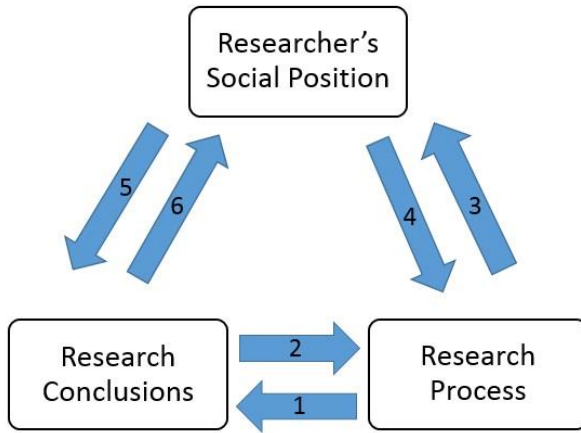


Schéma 2. Six relations possibles entre trois aspects de la vie académique

Sur le schéma 2, chaque flèche représente une chaîne d'influence causale d'un aspect de la vie académique à l'autre.

D'abord les conclusions de la recherche (*research conclusions*) sont nécessairement liées aux processus de recherche (*research process*). La relation (1) est ce que l'on attend en général des études empiriques : le processus de recherche déterminent entièrement les conclusions, à l'exception des erreurs et en excluant la tricherie<sup>18</sup>. La relation inverse (2) peut exister également ce qui rend les choses plus complexe. Dans les recherches quantitative la méthode est constamment réévaluer, les données constamment corrigées pour atteindre le niveau acceptable pour la publication. Or, un des indices qui conduit à réévaluer la méthode ou à corriger les données sont les conclusions aberrantes. Dans un sens, c'est alors la conclusion attendue qui détermine le processus suivi<sup>19</sup>.

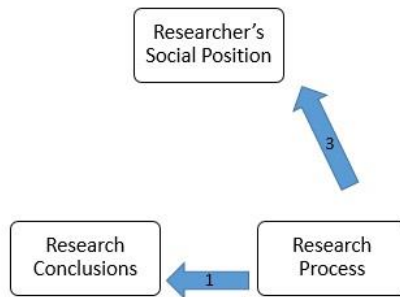
<sup>18</sup> Par exemple v. J.-C. Combessie, (« Analyse critique d'une histoire des traitements statistiques des inégalités de destin », *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, 2011: 4-31) sur les inégalités de destin ou B. Gerritzen et G. Kirchgässner (art. précit., 2012) sur la peine de mort. Ainsi, la fonction principale des méta-analyses est d'expliquer les résultats disparates autour d'une question par les différences de processus de recherche employé. Parfois, le problème est relativement simple et la controverses sur la conclusion se résume à un ou deux choix méthodologiques précis. On passe alors à discuter en termes de recherches fondamentales à la signification de chacune des méthodes (v. par exemple S. N. Durlauf and D. S. Nagin, « Imprisonment and crime », *Criminology & Public Policy* 10.1, 2011, 13-54). Parfois, il y a tellement d'options méthodologiques qui changent d'une étude à l'autre qu'on ne peut pas mettre le doigt sur la « bonne » méthode.

<sup>19</sup> Il est à noter que ce rapport a posé de nombreux problèmes dans certains champs de recherche. La recherche pharmaceutique dans les grandes revues doit répondre à certaines règles de transparence de la méthode en amont de la publication pour éviter les corrections motivées par un conflit d'intérêt. Il en est de même pour les récents travaux publiés dans la revue *Science* sur la reproductibilité des expériences de psychologie (Open Science Collaboration, « Estimating the

Ensuite, on s'attend également à ce que les positions sociales des chercheurs (*researcher's social position*) sont liés à leur processus de recherche. La relation (3) décrit, comme relation 1 quelque chose qui est attendu dans le monde universitaire : au moins une partie de la position sociale du chercheur est déterminé par un mécanisme de rétroaction sur la qualité, la rigueur, l'originalité, l'intérêt scientifique et l'intérêt social du processus de recherche du chercheur. Un processus de recherche de mauvaise qualité devrait entraîner des publications d'un classement inférieur, une plus faible estime et soutien des pairs et devraient donc avoir un impact négatif de la réputation et de la carrière du chercheur, alors que les processus de recherche de haute qualité devraient se traduire dans des publications de rang supérieur, une plus haute estime et un plus grand soutien des pairs et donc devrait avoir un impact positif sur la réputation et la carrière du chercheur. Mais la relation inverse (4) est également prévue dans le fonctionnement de la vie académique : la position sociale d'un chercheur doit rendre certains processus de recherche plus facilement disponibles ou possible que d'autres, par les relations avec d'autres académique (interne) et non-académiques (externe, tel comme les fondations, les administrations, etc.) qui peuvent offrir des moyens, des données, le financement ; une expertise technique et théorique sont liées à certaines positions académiques (comme disciplines et affiliation institutionnelle) ; et les relations avec les acteurs internes et externes pourraient nourrir et limiter les intérêts de recherche, les paramètres des débats et des méthodes acceptables pour les approcher.

## 2. Cinq explications possibles

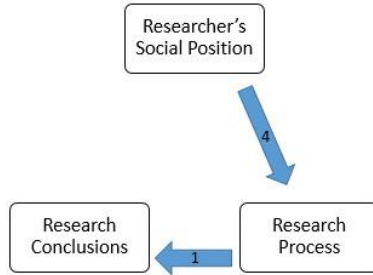
À partir de là, le lien entre la carrière, un des aspects de la position sociale, et les conclusions peuvent s'expliquer par trois premières explications, trois liens indirects entre position et conclusion.



Explication 1. La promotion des meilleures recherches

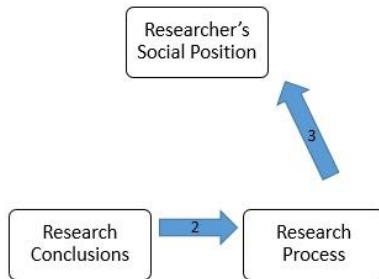
reproducibility of psychological science », *Science* 349.6251, 2015, aac4716) et d'économie (Collectif, 2016). Les *public policy* et les disciplines périphériques ne s'imposent jamais ce niveau d'exigence, sans doute par ce que la présence d'intérêts en conflit y est moins évidente.

L'explication 1 représente le processus par lequel certains types de méthodologie (par exemple quantitative au lieu de qualitative) ont tendance à entraîner régulièrement dans un certain type de conclusion sur une question donnée (par exemple sceptique au lieu d'assertive) et aussi pour d'alimenter la carrière de la recherche (si les méthodes quantitatives sont valorisées)



Explication 2. Influence institutionnelle sur la méthode suivie

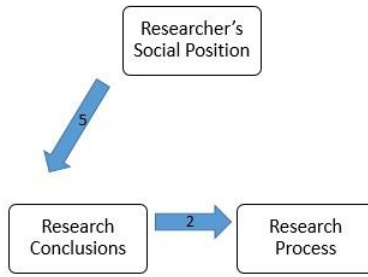
L'explication 2 représente le processus par lequel certains types de postes (par exemple, certains postes impliquant une plus grande proximité avec l'administration) ont tendance à entraîner dans un certain type d'options méthodologiques (par exemple, voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide) qui tend à entraîner dans certains types de conclusions (par exemple apologétique plutôt que critique).



Explication 3. La sanction de la recherche « militante » par les pairs

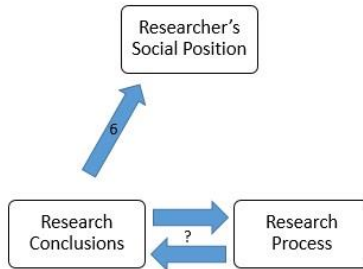
L'explication 3 représente le processus par lequel la volonté d'obtenir certaines conclusions (par exemple hétérodoxes plutôt orthodoxes) modifie le processus de recherche d'une manière qui est préjudiciable à la carrière du chercheur (par exemple en s'éloignant du standard et en réduisant ainsi la qualité perçue par les pairs).

À côté de ces trois explications reposant sur des relations indirectes entre carrière et conclusion, les relations (5) et (6) fournissent deux explications directes.



Explication 4. Influence non sanctionnée des *a priori* des auteurs

La relation (5) décrit la situation où la position sociale d'un universitaire est associée à une préférence pour certains types de conclusion. Ceci suggère que la relation 2 est assez forte pour laisser ces préférences pour certaines conclusions se traduire par des conclusions publiées.



Explication 5. Influence des *a priori* des pairs

Enfin, la relation (6) décrit la situation dans laquelle la carrière des chercheurs est influencée par la conclusion de ces travaux indépendamment du processus de recherche. Les résultats plus affirmés, plus orthodoxe, plus progressistes pourraient aider les chercheurs à publier leurs travaux dans des supports plus prestigieux, donner davantage de visibilité à leur travail ou les aider à recueillir l'estime ou le soutien des pairs ou des acteurs extérieurs. Ce type de relation (2) : les chercheurs pourraient arriver à utiliser un processus de recherche qui tend à produire des conclusions qui sont favorables à ses positions sociales sans y avoir pensé (sélection naturelle) ou modifier leur processus pour arriver aux fins apparemment souhaitées des pairs (stratégie).

### 3. Comment éliminer les mauvaises explications ?

Ma première préoccupation était de savoir dans quelle mesure on pouvait éliminer la première explication. C'est en fait la plus facile à éliminer et cela a été l'objet de mon travail de recherche en 2014-2015.

Au sujet d'une question donnée comme l'efficacité de la peine de mort on peut aisément classer les conclusions des publications sur une seule dimension en fonction de leur soutien à la politique en question. Ma première publication sur le sujet montrait que les travaux très favorables (et dans une certaine mesure également les travaux très défavorables) à la peine de mort émanait des universités les moins prestigieuses, alors que les travaux qui concluaient à un « effet zéro » de la peine de mort sur la dissuasion des homicides émanaient de la *Ivy League*. Les méthodes employées par les chercheurs pour aboutir à telle ou telle conclusion étant différentes, il se pouvait donc que, indépendamment de la direction de leur conclusion, ce soit exclusivement la méthode choisie qui soit promue par l'académie.

Pour éliminer cette explication, j'ai multiplié les questions de *public policy* étudiées. Dans une deuxième vague d'analyse, j'ai étudié huit questions (4 de politique pénale<sup>20</sup> et 4 de politique économique<sup>21</sup>) auxquelles les académiques américains contribuent depuis les années 1970 en offrant des résultats produits par des méthodes quantitatives. Sur ces huit questions, cinq seulement sont polarisantes, c'est-à-dire que pour les trois autres, il n'y a pas de controverse académique et un tout petit nombre de chercheur seulement s'éloigne du consensus<sup>22</sup>. Pour les cinq questions controversées, on le même lien entre la trajectoire de carrière et l'opinion des académiques. L'opinion modérément progressistes est orthodoxe<sup>23</sup> et correspond à la carrière la plus prestigieuse, les opinions radicales ou conservatrices sont hétérodoxes et correspondent aux carrières les moins prestigieuses. Pour ce qui est des opinions mixtes, en fonction des questions elles sont plus ou moins proches de l'orthodoxie ou de l'hétérodoxie, ce qui fait qu'en moyenne la carrière mixte se retrouve entre les deux autres (v. tableau 1).

<sup>20</sup> Ces quatre questions sont a) l'efficacité de la peine de mort (ensemble des recherches au lieu des seules recherches sur la corrélation exécution-homicide), b) le lien entre violence et armes à feu, c) l'efficacité des méthodes actuarielles d'évaluation du risque de récidive permettant une « neutralisation sélective » des criminels « dangereux », d) les causes du « crime drop » (chute de crime dans les statistiques officielles) des années 1990.

<sup>21</sup> Ces quatre questions sont a) l'estimation de la montée des inégalités b) l'importance de l'équation  $r > g$  pour l'expliquer l'évolution des inégalités c) les conséquences de la montée des inégalités pour l'économie et d) les effets du salaire minimal sur l'économie

<sup>22</sup> La majorité des chercheurs considèrent que les cause du crime drop sont à la fois à chercher du côté des politiques pénales et des variations socio-économiques et démographiques de la période, que les inégalités économiques ont augmenté sur la période 1970-2010 et que les conséquences de la montée de ces inégalités pour l'économie (par exemple en terme de croissance) est néfaste.

<sup>23</sup> C'est-à-dire qu'elle correspond aux opinions politiques les plus partagées dans l'académie (v. N. Gross et E. Fosse, « Why are professors liberal ? », *Theory and Society*. 41, no 2, 2011, 127-168 ; et D. B. Klein, et C. Stern, « Professors and their politics : The policy views of social scientists », *Critical Review : A Journal of Politics and Society*. 17, no3-4, 2005, 257-303).

	Licence	Doctorat	1 <sup>er</sup> poste	dernier poste
Orthodoxes	217	123	196	177*
Mixtes	226	131	206	212
Hétérodoxe	231	168**	215	233**

Tableau 1. Rang moyen de l'institution à laquelle appartient chaque groupe d'académique à chaque étape de sa carrière (*ranking du Times of Higher Education*<sup>24</sup>) \* for  $p < 0.1$  \*\* for  $p < 0.05$   
Source : Raoult (*in-progress*)

Du fait de la diversité des questions traitées, on peut à ce stade éliminer l'idée que cette récurrence peut s'expliquer au cas par cas par le prestige associé aux méthodes employées dans telle ou telle question pour parvenir à tel ou tel résultat. Il n'y a pas de raison pour que les meilleures méthodes quantitatives donnent toujours des résultats modérément progressistes quelle que soit la question étudiée. D'autant plus que les rapports d'innovation changent d'une question à l'autre. Dans certaines questions, des novateurs hétérodoxes sont confrontés à des « gardiens du temple » orthodoxes, qui critiquent leurs travaux et défendent le vieux consensus. Dans d'autres, des novateurs modérément représentent une avant-garde qui permet de ramener à l'orthodoxie des questions (comme le salaire minimal) traditionnellement traitées sous un angle conservateur.

Cette observation s'appuie sur un large échantillon de 1605 chercheurs (d'environ 40 à 300 par question), et une des étapes actuelles de mon travail est de savoir si on peut reproduire le même modèle sur 8 autres questions (de sexualité et de santé publique) – de façon à éviter la fable du tireur d'élite texan.

Si elle est confirmée, l'observation pose également une difficulté au sujet de l'explication 3 « la sanction des recherches militantes ». L'idée de cette explication est que, pour défendre des conclusions hétérodoxes, les chercheurs viennent à modifier leur processus de recherche au cas par cas, s'éloignant du standard par de multiples moyens plus ou moins visibles, et que cet éloignement est sanctionné par leur pairs. C'est ce qui a été reproché à Isaac Ehrlich (v. *supra*) et à John Lott (premier à avoir publié une défense de l'efficacité des armes à feu en 1997), tous deux en début de carrière. Isaac Ehrlich, parti de Columbia a fini sa carrière dans une petite université d'état New-yorkaise, et John Lott, parti de University of Chicago, n'a jamais été titularisé. Je n'ai pas de problème *a priori*

<sup>24</sup> C'est par cette indicateur que je représente les trajectoires de carrières dans le monde anglo-saxon. La méthode est cohérente avec tous les autres indicateurs de « succès » plus ou moins important dans le monde universitaire (H factor, médiatisation, financement, salaire) et, aux Etats-Unis, confirmée par des entretiens comme étant une bonne approximation de la réussite sociale d'un groupe de chercheur. Je peux éventuellement répondre à des questions sur ces indicateurs.

avec cette explication. Mais elle pose une question plus profonde. S'il est vrai que la recherche militante à tendance à s'éloigner du standard alors il faut comprendre pourquoi la méthode qui atteint de statut de standard pour chaque question indépendante est celle qui amène à des conclusions orthodoxes. Peut-être que les méthodes aboutissant à ce type de résultats se retrouvent moins sous les projecteurs et subissent un examen moins rigoureux. Il y a un certain nombre d'éléments qui me suggère que c'est le cas. En tout cas, cette observation amène à changer les termes de l'explication 3.

## II. Discussion d'une possible transposition aux débats doctrinaux

Il me semble qu'en principe, il ne devrait pas y avoir de difficulté à transposer l'approche développée en (I) aux débats de doctrine qui présentent – en tant que débats académiques portant occasionnellement sur des questions qui ne sont pas exclusives aux experts – un certain nombre de caractéristiques communes aux débats de *public policy*. Le modèle des *public policy* décrit un chercheur qui définit une méthode qui le conduit à des conclusions. Dans mon travail, il s'agit principalement de méthodes quantitatives (choix de modèles, de données, de variables etc.). En doctrine, il y a des choix méthodologiques également, des choix de privilégier telle ou telle approche, telle ou telle interprétation d'un terme, telle donnée sur telle autre, tel argument sur tel contre-argument. Les jugements portés sur ces choix par la communauté académique peuvent être, selon les choix en question, quasi-universels, ou bien correspondre à des « écoles » ou encore à des choix purement individuels. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que le modèle triangulaire conduit au final à se demander dans quelle mesure les désaccords doctrinaux sont « raisonnables » c'est-à-dire dans quelle mesure ils se résument à des différences de méthode (relation 1) ou à des *a priori* (relation 2).

Reformulée pour les débats doctrinaux, la problématique serait alors : dans quelle mesure les choix théoriques/abstraits conduisant à des conclusions concrètes sur une question donnée sont déterminés par l'*a priori* favorable à ces conclusions, dans quelles mesures ils sont sanctionnés par la communauté du fait des conclusions qu'ils tendent à donner.

### A. Méthode de transposition

D'un point de vue pratique, une telle recherche ne serait pas plus difficile à effectuer qu'en matière de *public policy*. Il s'agirait de trouver un corps de questions concrètes, sans doute plutôt *de lege feranda* que *de lege lata*, sur lesquelles un nombre substantiel (au moins 30) de juristes se sont exprimés (préférentiellement aux États-Unis, ce qui permet d'atteindre plus facilement une quantité élevée de chercheurs, ainsi que pour d'autres raisons d'accessibilité et de facilité d'analyse des données). Ces questions doivent correspondre à des questions de

Société c'est-à-dire des questions à propos desquels les profanes ont également des opinions qui sont aisément classables sur l'échiquier politique : travail en prison, mariage homosexuel sont de bons exemples de départ – plus les exemples de départs sont caricaturaux, plus ou peu aisément avoir une « preuve du concept » avant d'approfondir sur des exemples de plus en plus fin.

À propos de tels exemples, on peut définir les traits type du profil favorable à telle ou telle position chez les profanes. Par exemple, les personnes défavorables aux droit du travail en prison, dans la population générale, sont peut-être plus souvent des hommes, plus souvent plus âgés, plus souvent moins éduqués etc. que la population générale dans sont ensemble.

La question qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure la doctrine, lorsqu'elle s'exprime sur de telles questions, est contrainte par des règles de méthodes (ce que j'appelle dans mon modèle « *research process* ») à tel point que les éléments de profils associés à une position donnée dans l'académie ne soient plus les mêmes que les éléments de profils associés à la même position en dehors. Si ce sont les mêmes, il faut alors réfléchir à ce que cela signifie : les explications discutées plus haut sont toutes transposable au débat doctrinal. Un *research process* peut être une « école », une sous-discipline (sous-objet), une façon d'approcher la question, un argument spécifique. Il ne s'agit pas d'approfondir ce modèle avant d'avoir vu ce qu'il donné, la recherche doit être, dans un premier temps, exploratoire, et complétée par des entretiens qualitatifs avec les auteurs concernés.

### ***B. Difficulté particulière aux débats de doctrine***

Seule une difficulté particulière / une explication particulière me préoccupe. Cette difficulté spécifique aux débats de doctrine est la question soulevée par les *critical legal studies*, et d'autres écoles critiques comme celle menée par Michel Miaille dans les années 1970, à savoir dans quelle mesure en Droit certains choix méthodologiques sont intrinsèquement (indépendant de la question à laquelle ils sont appliqués) associés à une position politique.

En effet, c'est l'indépendance des deux « pôles » *research process* et *conclusions* qui rend le modèle discuté en I.2 utile. Dans la recherche quantitative, cette indépendance ne pose pas de difficulté. Traiter les homicides sous forme de logarithme ou sous forme linéaire n'est pas une position de droite ou de gauche. En revanche, être ou ne pas être « réaliste » correspond à des positionnement politiques plus généraux – ce qui se traduit par une certaine « prévisibilité » des conclusions qui est acceptée par le corps doctrinal.



---

Pour avoir exactement le modèle triangulaire discuté en I.2, c'est à mon sens du côté de ce que toute le monde à en commun, et en doctrine il s'agit de la structure argumentative, qu'il faut trouver l'équivalent des choix méthodologiques. Le fait d'accepter tel ou tel type d'argument dans tel ou tel contexte me semble *a priori* un problème suffisamment fondamental pour pouvoir être considéré comme des choix méthodologiques purs, c'est-à-dire dont on ne doit pas s'attendre à ce qu'ils conduisent à des conclusions identiques quelle que soit la question. C'est donc dans cette direction que je propose d'orienter ce programme de recherche.

## BIBLIOGRAPHIE

**ABBOTT A.,**

- *Chaos of disciplines*, University of Chicago Press, 2001.

**ALTBACH P. G., GUMPORT P. J., BERDAHL R. O.,**

- *American Higher Education in the Twenty-First Century : Social, Political and Economic Challenges*, The John Hopkins University Press, 2011.

**ALTHUSSER L.,**

- *Idéologie et appareils idéologique d'État*, J.-M. Tremblay, 2008.

**BARNES B., BLOOR D. et HENRY J. (dir.),**

- *Scientific knowledge : A sociological analysis*, University of Chicago Press, 1996.

**BLOOR D.,**

- *Knowledge and social imagery*, University of Chicago Press, 1991.

**BOURDIEU P.,**

- *Homo academicus*, Édition de Minuit, 1984.

- « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2, no. 2, 1976, 88-104.

**COMBESSIE J.-C.,**

- « Analyse critique d'une histoire des traitements statistiques des inégalités de destin », *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, 2011, 4-31.

**COMBESSIE P.,**

- *Sociologie de la prison*, Repères, 2010.

**DESROSIÈRES A.,**

- *L'argument statistique : Pour une sociologie historique de la quantification*, Presses des MINES, 2008.

**DONOHUE J. J. et WOLFERS J. J.,**

- « Uses and abuses of empirical evidence in the death penalty debate », *Stanford Law Review*, 58.1, 2006, 791-846

**DURLAUF S. N. and NAGIN D. S.,**

- « Imprisonment and crime », *Criminology & Public Policy* 10.1, 2011, 13-54.

**EHRlich I.,**

- « The Deterrent Effect of Capital Punishment : A Question of Life and Death », *The American Economic Review* 65, no. 3, 1975, 397-417.

**FARRELL B. et KOCH L.,**

- « Criminal justice, sociology, and academia », *The American Sociologist* 26, no. 1, 1995, 52-61.

**FEELEY M. M. et SIMON J.,**

- « The New Penology : Notes on The Emerging Strategy Of Corrections And Its Implications », *Criminology* 30.4, 1992, 449-474.

**FEYERABEND P.,**

- *Against method*, Verso, 1993 (1975)

**FINKELSTEIN M. J., et SCHUSTER J. H.,**

- *The American Faculty*, The John Hopkins University Press, 2006. (518).

**FOURCADE M., OLLION E., and ALGAN Y.,**

- « The superiority of economists », *The Journal of Economic Perspectives* 29.1, 2015, 89-113.

**FRICKEL, S. et GROSS N.,**

- « A general theory of scientific/intellectual movements », *American sociological review* 70, no. 2, 2005, 204-232.

**GARLAND D.,**

- « Criminological knowledge and its relation to power : Foucault's genealogy and criminology today », *The British Journal of Criminology*, 32, no. 4, p. 403-422

**GERRITZEN B. et KIRCHGÄSSNER G.,**

- « Facts or Ideology : What Determines the Results of Econometric Estimates of the Deterrence Effect of Death Penalty ? A Meta-Analysis », Social Sciences Research Network, 2013.

**GINGRAS Y.,**

- *Controverses : Accords et désaccords en sciences humaines et sociales*, CNRS, 2014.

**GOERTZEL T. et GOERTZEL B.,**

- « Capital punishment and homicide rates : Sociological realities and econometric distortions », *Critical Sociology* 34.2, 2008, 239-254.

**GOERTZEL T.,**

- « Capital Punishment and Homicide Sociological Realities and Econometric Illusions », *Skeptical Inquirer*. 28.4, 2004, 23-27.

**GROSS N. et FOSSE E.,**

- « Why are professors liberal ? », *Theory and Society*. 41, no 2, 2011, 127-168.

**GROSS N. et SIMMONS S.,**

- *Professors and their politics*, John Hopkins, 2014.

**KANT E.,**

- *Le conflit des facultés*, 1794.

**KEMP C., and TENENBAUM J. B.,**

- « The discovery of structural form », *Proceedings of the National Academy of Sciences* 105, no. 31, 2008, 10687-10692.

**KLEIN D. B., et STERN C.,**

- « Professors and their politics : The policy views of social scientists », *Critical Review : A Journal of Politics and Society*. 17, no3-4, 2005, 257-303.

**KOPPL R.,**

- « The social construction of expertise », *Society* 47.3, 2010, 220-226.

**LAMONT M.,**

- *How professors think*. Harvard University Press, 2009.

**LATOUR B.,**

- « Why has critique run out of steam ? From matters of fact to matters of concern », *Critical inquiry* 30.2, 2004, 225-248.

**LEAMER E. E.,**

- « Let's Take the Con out of Econometrics », *The American Economic Review* 73.1, 1983, 31-43.
- « Sensitivity analyses would help », *American Economic Review* 75.3, 1985, 308-13.

**LEBARON F.,**

- *La croyance économique : les économistes entre science et politique*, Seuil, 2000.

**MCMANUS W. S.,**

- « Estimates of the deterrent effect of capital punishment: The importance of the researcher's prior beliefs », *Journal of Political Economy* 93.2, 1985: 417-425.

**MEDVETZ T.,**

- « Les think-tanks au États-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales* 1.176-177, 2009, 82-93.

**Open Science Collaboration.,**

- « Estimating the reproducibility of psychological science », *Science* 349.6251, 2015, aac4716.

**PASSELL P. et TAYLOR J. B.,**

- « The Deterrent Effect of capital punishment: Another view », *The American Economic Review* 67.3, 1977, 445-451.
- « Deterrent Effect of Capital Punishment : Another View » in T. D. Cook *et al.* (dir.) *Evaluation Studies Review Annual*, 3, 1978, 480-493, 1978.

**RAOULT S.,**

- Des méthodes et des hommes. La production sociale du savoir sur l'efficacité de la peine de mort. *Déviance et Société*, 39 (1), 2015, 99-121.

**SELLIN T.,**

- *The death penalty*, Philadelphia : American Law Institute, 1959

**SHELDON, M. L. P.,**

- « The Public Life of Scientific Orthodoxy : Stephen Jay Gould », *Evolutionary Biology and American Creationism*, 1965-2002, Diss. 2014.

**YANG B. et LESTER D.,**

- « The deterrent effect of executions : A meta-analysis thirty years after Ehrlich », *Journal of Criminal Justice* 36, 5, 2008, 453-460.